



DÉCLARATION DE BERNE



arbeitskreis tourismus & entwicklung

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC et la promotion d'un tourisme durable dans les pays en développement :

Une contradiction ?

Prise de position de la Déclaration de Berne et du Groupe de travail Tourisme et Développement sur la politique de libéralisation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le secteur du tourisme.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| I. Boom du secteur touristique dans les pays en développement | 4 |
| II. L'Accord général de l'OMC sur le commerce des services (AGCS) | 8 |
| 1. Promesses non tenues des pays industrialisés d'ouvrir leurs propres marchés | 10 |
| 2. Crainte d'une concentration encore plus forte dans le secteur touristique | 10 |
| 3. Restriction des droits de régulation des gouvernements locaux | 11 |
| 4. Incitations aux investissements étrangers au détriment des populations locales | 12 |
| 5. Renforcement des tendances à la privatisation | 12 |
| III. La position de la Suisse dans les négociations de l'AGCS : demandes de libéralisation adressées aux pays en développement | 14 |
| IV. Résumé et revendications | 16 |

Avant-propos

La libéralisation du secteur des services est actuellement négociée au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans le cadre de ce cycle de négociations, les pays industrialisés – dont la Suisse – incitent les pays en développement à ouvrir aux investisseurs étrangers des secteurs importants de leurs services de base, comme l'eau et l'énergie, ainsi que leurs marchés financier et touristique. Les pays en développement sont également appelés à supprimer de nombreuses réglementations, considérées comme des entraves au commerce. Alors que les demandes de libéralisation et de dérégulation des services publics sont, depuis plusieurs années, largement critiquées par les ONG, les conséquences d'une libéralisation du tourisme ne font que rarement l'objet de discussions.

Grâce à un taux de croissance très élevé – malgré crises et récession – le tourisme est devenu, au cours de ces dernières années, l'un des secteurs les plus importants de l'économie mondiale. Les pays en développement, en particulier, comptent sur lui pour encaisser des devises et à créer des places de travail. Ces espoirs sont activement encouragés par des organisations internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ou encore l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

Dans ses derniers rapports, l'OMT, qui a récemment accédé au statut d'institution spécialisée de l'ONU, souligne le rôle du tourisme pour la réduction de la pauvreté. L'OMT base cette affirmation sur le nombre croissant d'initiatives oeuvrant pour le développement d'un tourisme socialement et écologiquement responsable, qui bénéficie aux populations locales et contribue au développement durable. Mais ces initiatives sont précisément menacées, comme en témoignent des études empiriques provenant du monde entier, par de nouvelles mesures de libéralisation et de dérégulation : celles-ci conduisent à la privatisation et la spéculation, ainsi qu'au pillage de la nature et à l'exploitation des êtres humains dans les zones touristiques.

Le tourisme – tous les spécialistes s'accordent à le dire – est déjà fortement libéralisé. Cette situation est notamment due à l'ouverture étendue des marchés à laquelle de nombreux pays avaient consenti pour le secteur touristique en 1994, à la clôture du Cycle de l'Uruguay du GATT. A ce jour, aucune évaluation complète de cette libéralisation n'a été menée. Le tourisme est un secteur complexe, étroitement lié à différentes branches de l'économie. Il exerce une grande influence sur les structures sociales et le mode de vie des populations des zones touristiques. Les négociations menées actuellement à l'OMC dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) rendent d'autant plus nécessaire une discussion approfondie de ces questions.

Dans ce document, la Déclaration de Berne et le Groupe de travail Tourisme et Développement veulent démontrer en quoi une telle politique de libéralisation et de dérégulation est contraire à une réelle stratégie de réduction de la pauvreté.

Marianne Hochuli, Déclaration de Berne

Christine Plüss, Groupe de travail Tourisme et Développement

Zürich, Bâle, octobre 2004/Janvier 2005

I. Boom du secteur touristique dans les pays en développement

Le tourisme est considéré comme l'un des secteurs les plus importants et dynamiques de l'économie mondiale. Les voyages dans les pays en développement, en particulier, ont connu un réel essor ces deux dernières décennies. Alors qu'en 1978, on recensait 27,3 millions d'arrivées dans les pays en développement, en 1998, celles-ci s'élevaient à près de 189,7 millions. Durant la même période, les parts de marché des pays en développement dans le tourisme mondial ont continuellement progressé pour passer de 11 à 30,34%. Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis et les attentats à la bombe dans des sites touristiques (entre autres à Bali et à Djerba), ainsi que l'apparition du SRAS ont momentanément mis un frein à cette tendance croissante. La demande a, toutefois, rapidement repris¹. En 2003, environ 700 millions de voyages trans-frontaliers ont été enregistrés et 514 milliards de dollars – près de 8,5% de plus qu'en 2002 – ont été dépensés à cet effet. Selon les estimations de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le nombre d'arrivées de touristes s'élèvera à plus de 1,56 milliard en 2020². D'après l'OMT, le tourisme représente déjà aujourd'hui un tiers du commerce mondial des services. La plus grande part de ce marché revient aux pays industrialisés. En Suisse, par exemple, le tourisme occupe la troisième place des exportations avec 7% des recettes³. Le tourisme joue également un rôle important dans de nombreux pays en développement comme source de devises et de création d'emplois. Selon les experts du « World Travel and Tourism Councils »⁴, l'industrie touristique représente le plus gros employeur du monde : on estime qu'elle emploie 200 millions de personnes.

Le tourisme, instrument pour combattre la pauvreté ?

Il n'est pas surprenant que le tourisme soit porteur d'espoir pour les régions du monde qui luttent contre les crises et l'endettement et qui cherchent à gagner des devises étrangères et de créer des places de travail. Les espoirs placés dans le tourisme sont encouragés par les organisations internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou encore l'OMT.

Récemment devenue institution spécialisée de l'ONU, l'OMT souligne notamment, dans ses derniers rapports, le rôle du tourisme dans la lutte contre la pauvreté mondiale⁵. La promotion du tourisme contribuerait de manière décisive, selon l'OMT, à la réalisation des Objectifs du Millénaire des Nations Unies. La lutte contre la pauvreté est placée au centre de ce projet, avec pour objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour.

¹ Beyer Matthias, *Tourismus und Entwicklungszusammenarbeit – wi(e)der besseren Wissens?!*, in: TRIALOG 79, Zeitschrift für das Planen und Bauen in der Dritten Welt, 4/2003.

² OMT news 4, site Web de l'Organisation Mondiale du Tourisme www.world-tourism.org, 16.8.2004.

³ *Le tourisme suisse en chiffres*, Office fédéral de la statistique, GastroSuisse, hotelleriesuisse, Suisse Tourisme et Fédération suisse du tourisme, juillet 2004, www.swisstourfed.ch; La branche suisse du voyage. Fédération Suisse des Agences de Voyages, avril 2004, www.srv.ch.

⁴ Le World Travel and Tourism Council (WTTC) est une association internationale qui regroupe quelques 80 représentants de toutes les branches du tourisme; WTTC, *Travel & Tourism – Jobs for the Millenium*, 1997 et suivantes.

⁵ Organisation Mondiale du Tourisme, *Le tourisme et la réduction de la pauvreté. Recommandations pour l'action*, 2004.

Pour que le tourisme bénéficie aux populations pauvres, l'OMT mentionne une série de points à prendre particulièrement en considération:

- Des postes de travail doivent être créés de façon ciblée pour les populations locales et pauvres, et leur permettent de se qualifier.
- Les biens et services doivent, dans la mesure du possible, être achetés localement, afin d'augmenter la valeur ajoutée du tourisme.
- Une importance particulière doit être accordée à la création de petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à la promotion des coopératives.
- Le système fiscal doit être réglementé de telle sorte qu'il bénéficie aux populations pauvres.
- Les incitations fiscales visant à attirer les investisseurs étrangers doivent être utilisées avec prudence.
- Les investissements dans les infrastructures doivent profiter aux pauvres.
- La population doit jouir d'un droit d'information et de participation dans les décisions concernant les projets touristiques.
- Les droits de propriété doivent être renforcés, spécialement pour les femmes.

Le rapport de l'OMT souligne l'importance des législations (notamment le droit du travail), des impôts, des taxes d'incitation, des conditions d'investissement bénéficiant aux populations locales, ainsi que des mesures de régulation pour la protection de l'environnement, comme conditions préalables à une distribution équitable des bénéfices dérivés du tourisme.

Ces revendications résultent, pour la plupart, des dernières études et projets du programme « pro-poor tourism » du Département britannique du développement international (DFID) ⁶, ainsi que des premières ébauches d'initiatives de commerce équitable dans le tourisme⁷. Elles reflètent également les principes affirmés dans des déclarations et des accords internationaux tels que le « Global Code of Ethics for Tourism » ou les Lignes directrices pour un développement durable du tourisme, récemment adoptées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Elles sont toutefois clairement en contradiction avec les tendances actuelles de libéralisation et de dérégulation du tourisme, ainsi qu'avec les recommandations de l'OMC. Dans le cadre des négociations de l'AGCS, ces recommandations sont aussi défendues par l'OMT, qui n'a, jusqu'à présent, pas explicité comment elle comptait assurer la cohérence entre sa politique de « lutte contre la pauvreté » et sa politique de libéralisation⁸.

⁶ www.propoortourism.org.uk.

⁷ Par exemple pour l'Afrique du Sud, voir www.fairtourismsa.org.za, pour la Grande-Bretagne, voir www.tourismconcern.org.uk, pour la Suisse, voir www.akte.ch.

⁸ *Democratise Tourism !*, in: Kurznachrichten 2/2004, Groupe de travail Tourisme et Développement, avril 2004.

Justice et participation: des conditions préalables à la réduction de la pauvreté

D'innombrables exemples en provenance de destinations touristiques du monde entier démontrent que les groupes de population faibles et socialement désavantagés – indigènes, minorités ethniques, sans terre, femmes, enfants – sont les perdants du boom touristique et sont de plus en plus exploités. Les études de « pro-poor tourism » prouvent que les franges les plus pauvres des populations les plus pauvres profitent le moins du tourisme, à moins de recevoir un soutien spécifique, sous forme de formation ou d'accès à des crédits à taux abordable. Le tourisme crée certes de l'emploi, mais les conditions de travail – y compris dans le secteur formel – restent souvent précaires et les salaires bas, comme le montrent les rapports de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'OIT estime que 10 à 15% des places de travail dans le tourisme sont occupées par des enfants et des jeunes de moins de 18 ans⁹. En outre, le tourisme ne crée pas seulement de l'emploi, mais contribue à la destruction de postes de travail dans des secteurs traditionnels comme la pêche ou l'agriculture. Le respect des droits fondamentaux des habitants des zones touristiques, tels que le droit aux services de bases et à des conditions de vie dignes ainsi que la participation démocratique au développement du tourisme constituent des conditions nécessaires au partage équitable des retombées du tourisme.

Femmes et tourisme

D'après les estimations de l'OIT, les femmes occupent 60 à 70% des emplois du tourisme mondial – un secteur qui semble donc offrir de réelles opportunités aux femmes, plus particulièrement touchées par la pauvreté. Pourtant, dans le tourisme, les femmes sont clairement défavorisées par rapport aux hommes : alors que les hommes sont majoritaires dans le secteur formel, les femmes, elles, sont principalement employées comme force de travail flexible, et accomplissent une plus grande partie des tâches subalternes et mal rémunérées, telles que les nettoyages et les travaux auxiliaires. Elles travaillent dans les blanchisseries ou à la réception, comme gardes d'enfant ou comme auxiliaires dans les restaurants. Même pour un poste identique, elles gagnent en moyenne 20 à 30% de moins que leurs collègues masculins. Les femmes sont majoritaires dans les petites agences de voyages, alors qu'on trouve essentiellement des hommes dans les entreprises plus importantes comme les compagnies aériennes, les chemins de fer, les chaînes hôtelières, la location de voitures ou les magazines de voyages. Pour les femmes qui possèdent une bonne formation ou un certain capital – par exemple une maison pour aménager un Bed and Breakfast – le tourisme peut effectivement représenter une opportunité et procurer une plus grande indépendance financière. Mais la plupart sont toujours plus exploitées. Les femmes jouent un rôle important dans les stratégies de marketing des tour-opérateurs. Dans beaucoup de pays, le tourisme sexuel et la prostitution font partie des activités les plus lucratives pour les femmes. A cause des inégalités de genre, on exige maintenant des gouvernements qu'ils introduisent des mesures ciblées pour la promotion des femmes dans le secteur touristique, en offrant par exemple des formations spécifiques, des postes de travail qualifiés, et un accès facilité à des crédits pour les activités indépendantes¹⁰.

⁹ Plüss Christine, *Ferienglück aus Kinderhänden. Kinderarbeit im Tourismus*, Rotpunktverlag 1999.

¹⁰ Williams Mariama, *The Political Economy of Tourism Liberalization, Gender and the GATS*, disponible sous www.coc.org/. Hemmati Minu et Marsh Lara, *Gender and Tourism, Report for the UN-Commission on Sustainable Development, 7th Session, 1999*.

Futur incertain

Les mesures de libéralisation et de dérégulation ont provoqué des changements considérables dans l'ensemble du secteur. Dans l'industrie aérienne, une déréglementation particulièrement poussée a conduit, depuis plusieurs années, à des surcapacités et à une chute des prix. La forte concurrence et la pression sur les prix qui caractérisent l'ensemble du secteur des voyages ont entraîné un processus effréné de concentration. Un nombre restreint d'entreprises transnationales tend à dominer l'industrie touristique mondiale. Des entreprises provenant d'autres secteurs, tels que l'électronique, l'industrie alimentaire, et même l'industrie de l'acier (comme dans le cas de la puissante TUI) se sont lancées dans l'industrie prospère du tourisme. Les acteurs, les structures et les responsables n'en sont que plus difficiles à identifier¹¹.

Après les importantes récessions qu'ont connues certains pays au cours de ces dernières années dans le tourisme, les experts s'accordent à dire que l'avenir reste très incertain. La concurrence entre les destinations et entre les entreprises continue à croître, les (bas) prix jouant un rôle de plus en plus important¹². Cette évolution ne permet que difficilement, en particulier pour les pays en développement les plus pauvres, de considérer le tourisme comme une source fiable de revenus.

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a évalué que seul 50%, en moyenne de ce qu'un touriste paie chez lui pour un voyage revient au pays de destination quand celui-ci est en développement. Moins l'économie locale est développée, plus nombreux sont les produits qui doivent être importés pour les touristes, et moins d'argent revient au pays d'accueil. De petits États insulaires ne réussissent souvent à en retenir que 10% ou moins¹³. Au vu des exportations de devises, ainsi que des pratiques largement répandues de concurrence déloyale de la part des grandes entreprises touristiques (pression sur les prix des fournisseurs locaux, évasion fiscale et fuite des capitaux, etc.), David Diaz Benavides de la CNUCED conclut que dans certains cas, le tourisme peut représenter perte pour les pays en développement et même être subventionné par les impôts locaux¹⁴.

¹¹ Plüss Christine, *Tourismus und Liberalisierung. Forderung und Frage zur neuen Verhandlungsrunde über die Dienstleistungsabkommen GATS im Rahmen der Welthandelsorganisation*, juillet 2000; Rio+10, *Un carton rouge au tourisme? 10 principes et défis pour le développement durable du tourisme au 21ème siècle*, DANTE - Réseau pour le développement durable du tourisme, 2002.

¹² OMT, *Baromètre du tourisme mondial*, volume 2, n° 1, janvier 2004.

¹³ *Commerce équitable – également dans le tourisme*, Dossier pédagogique du Groupe de travail Tourisme et Développement, 2004.

¹⁴ Diaz Benavides David, *The Sustainability of International Tourism in Developing Countries*, Rapport présenté lors du séminaire de l'OCDE « Tourism Policy and Economic Growth », Berlin, 6-7 mars 2001, disponible en pdf à la page : www.oecd.org/dsti/sti/transport/tourism/news/UNCTAD.pdf.

Exportations de devises

Selon de récentes enquêtes en Allemagne¹⁵, plus de 80% des voyages dans les pays en développement sont organisés par des tour-opérateurs et vendus sous forme de forfait. Le Groupe de travail Tourisme et Développement a calculé, sur la base de données internes à la branche touristique, combien l'Afrique du Sud gagne sur un voyage à forfait vendu en Suisse avec une compagnie aérienne locale et un hébergement dans un hôtel de classe moyenne¹⁶: un bon quart du prix de vente de 5 215 francs reste aux mains du tour-opérateur suisse pour la mise en place de l'ensemble, le marketing et la vente de l'offre de voyage. Trois quarts sont dépensés pour le vol et les services en Afrique du Sud, mais plus de 40% repartent à l'étranger pour couvrir les importations. La compagnie aérienne South African Airways (SAA) consacre le 65% de ses revenus bruts à l'importation de kérosène et paie des taxes pour la flotte aérienne qu'elle loue en Suisse. Il lui reste à peine 500 francs pour les frais administratifs et de personnel, ainsi que pour les taxes en Afrique du Sud. Pour les services sur place, le bilan est un peu meilleur, car contrairement à beaucoup d'autres pays en développement, l'Afrique du Sud produit elle-même une grande partie des biens utilisés par le tourisme. Mais là encore, ce sont environ 30% des revenus bruts qui repartent à l'étranger, en particulier pour l'importation du mobilier, pour l'aménagement des hôtels de luxe, ainsi que pour le versement de taxes de licence aux chaînes hôtelières internationales auxquelles appartiennent les hôtels. Finalement, 42% seulement du prix payé au tour-opérateur par les touristes suisses bénéficie effectivement à l'Afrique du Sud.

II. L'Accord général de l'OMC sur le commerce des services (AGCS)

Jusqu'à fin 2005 et sous l'impulsion des pays industrialisés, un nouveau cycle de libéralisation du secteur des services, en particulier celui du tourisme, devrait être achevé dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). En 1994, alors que les services sont intégrés pour la première fois dans un accord international sur le commerce, 119 pays sur 127 se sont engagés à libéraliser le tourisme et les domaines qui y sont liés. Aucun autre secteur des services n'a vu les pays consentir à autant de libéralisations. Les pays en développement ont, à cette occasion, principalement ouvert le secteur « hôtels et restaurants » aux investisseurs étrangers. Dans les cycles suivants, d'autres mesures de libéralisation sont attendues. Outre les hôtels et restaurants, elles concernent principalement les agences de voyages et les tour-opérateurs¹⁷.

¹⁵ *Tourismus in Entwicklungsländern, Antwort der Bundesregierung auf die Grosse Anfrage der CDU/CSU*, imprimé n° 15/2027, avril 2004.

¹⁶ Frei Marianne, *Fair unterwegs in Südafrika und Namibia*, Groupe de travail Tourisme et Développement, 2002.

¹⁷ *Tourism at the Crossroads. Challenges to Developing Countries by the New World Trade Order*, EQUATIONS, India, EED Tourism Watch, Bonn, Epd-Entwicklungspolitik: Materialien VI/99.

Le tourisme, qui apparaît sous la rubrique 9 de l'AGCS, est divisé en quatre secteurs:

- Hôtels / restaurants
- Agences de voyage / tour-opérateurs¹⁸
- Services de guides touristiques
- Autres

Cette classification est incomplète, puisque presque tous les autres secteurs des services sont liés au tourisme: par exemple le transport, les loisirs, la culture et le sport, ou encore les services financiers comme les cartes de crédit, les services bancaires, les assurances de voyage, l'agriculture, la construction, l'immobilier, la formation et la communication (poste, télécommunications). Les services publics, tels que l'approvisionnement en eau et en énergie, ainsi que la protection du paysage sont également concernés.

A chaque nouvel engagement de libéralisation, des analyses devraient déterminer de manière précise quels autres secteurs seront concernés.

Lors des prochaines négociations de l'AGCS, les pays en développement sont à nouveau appelés à faire des offres de libéralisation. Ces pays rechignent pour l'instant à s'engager plus avant, comme le montre l'attitude du Brésil. Ils savent que s'ils prennent un engagement dans ce sens, il leur est pratiquement impossible de faire marche arrière. Pour remédier à cette réticence, Alejandro Jara, qui préside les négociations sur les services à l'OMC, a pris des mesures radicales : en mars 2004, il a encouragé l'industrie des services à inciter les pays retardataires à faire des offres de libéralisation dès que possible. Par conséquent, c'est l'industrie des services elle-même qui a la tâche de convaincre les délégués commerciaux des pays en développement qu'un marché des services libéralisé apporterait croissance, prospérité et développement à leurs pays. L'industrie des services peut ainsi poursuivre ses propres objectifs de rendement maximal. Stefan Pichler, directeur de Thomas Cook, a, par exemple, appelé les politiciens, en tant que président du groupe de discussion « Industrie touristique à Berlin », à s'engager activement pour la suppression des entraves au commerce encore existantes. D'après lui, il est essentiel que « les réalités du monde des affaires » soient reconnues internationalement¹⁹.

Une pression croissante est exercée sur les pays en développement pour qu'ils fassent des offres de libéralisation aussi bien pour les services publics, que pour les marchés financiers et le tourisme. En 1994 déjà, beaucoup de pays avaient accepté d'ouvrir leurs marchés touristiques, souvent en alléguant que le secteur était déjà largement libéralisé dans la pratique, mais aussi, dans bien des cas, en raison de leur faible compréhension de la complexité du tourisme et de ses impacts sur la population locale. Les libéralisations qui ont déjà eu lieu n'ont toutefois jamais été évaluées. S'appuyant sur les expériences faites ces dernières années, les experts en développement craignent qu'un nouveau cycle de libéralisation et de dérégulation ne s'accompagne des conséquences négatives pour les pays en développement.

¹⁸ Le tour-opérateur a pour tâche principale d'organiser des voyages et de les publier dans des catalogues et/ou sur un flyer. Le tour-opérateur propose les voyages à forfait directement ou par un intermédiaire, par exemple une agence de sa propre chaîne ou une agence indépendante. Le voyageur fournit au client, pour le compte d'un tour opérateur, des prestations individuelles ou des voyages à forfait. Source: *La branche suisse du voyage*, Fédération suisse des agences de voyage, www.srv.ch, août 2004.

¹⁹ *Fremdenverkehrswirtschaft* 17, 12.7.2002.

1. Promesses non tenues des pays industrialisés d'ouvrir leurs propres marchés

Lors du cycle de l'Uruguay, beaucoup de pays en développement, dotés souvent d'un secteur tertiaire faible, ont refusé un accord sur les services. Les pays industrialisés les ont finalement convaincus d'accepter un tel accord en leur promettant notamment de leur garantir un meilleur accès aux marchés internationaux, ainsi qu'aux nouvelles technologies et aux réseaux d'informations. Ainsi, l'article IV de l'AGCS stipule que les pays industrialisés faciliteront l'accès des pays en développement aux technologies des services. Pourtant, dans la pratique, le contraire s'est passé : l'accès leur est rendu plus difficile. Les systèmes informatisés de réservation en sont un exemple frappant: les voyageurs des pays en développement sont fortement dépendants de ces systèmes, tels que SIR, Tels Star ou One World, ainsi que des réseaux globaux de distribution, comme Amadeus et Worldspan, qui, par l'intermédiaire du Web, donnent accès aux vols les moins chers, aux hôtels liés à des chaînes, à la location de véhicules, aux informations sur des manifestations, etc. Les voyages sont déjà les produits les plus recherchés sur Internet et cette demande ne cesse de croître: en 2002, plus de 4 milliards de francs ont été dépensés via Internet pour les voyages. Ces systèmes de réservation appartiennent à des compagnies d'aviation et à des entreprises touristiques, ou encore à de grandes entreprises commerciales du Nord. Les voyageurs des pays en développement déplorent continuellement l'impossibilité d'accéder aux systèmes de réservation, et donc de faire connaître leurs offres touristiques aux pays industrialisés. Plus grave, en raison de l'importance croissante de la technologie pour les offres touristiques, le fossé entre le Nord et le Sud menace de s'agrandir. Alors que les pays en développement étaient en eux-mêmes compétitifs (notamment grâce au climat, à leurs plages, à la culture ou à la biodiversité), leur accès aux réseaux internationaux d'informations et aux systèmes de réservation en ligne devient décisif.

2. Crainte d'une concentration encore plus forte dans le secteur touristique

Dans les pays industrialisés, la concentration dans le secteur touristique est bien plus avancée que dans les pays plus pauvres. Les trois quarts des hôtels aux Etats-Unis appartiennent à une chaîne, contre un sur dix dans les pays en développement, où les entreprises de petite taille et gérées par des familles prédominent²⁰. En outre, ces petits et moyens acteurs sont de plus en plus en concurrence avec des grands groupes multinationaux, puissants sur les plans financier et technologique.

En Allemagne, en 2002-2003, les trois plus grandes entreprises touristiques – TUI Allemagne, Thomas Cook et Rewe Touristik – possédaient à elles seules 68% des parts de marché dans la vente des offres de voyage²¹. Cette concentration risque encore de se renforcer²². Il y a dix ans, beaucoup d'entreprises opéraient encore sur des bases nationales; désormais, seul un nombre restreint de firmes contrôle le marché international du tourisme, qui est de plus en plus verticalement intégré (conception, distribution et commercialisation des offres, transport, hébergement, etc.). C'est particulièrement dans le domaine des agences de voyage et des tour-opérateurs, mais aussi dans l'hôtellerie, qui connaît une très forte concentration, que les pays industrialisés deman-

²⁰ Caire Gilles et Roulet-Caire Monique, *Tourisme durable et mondialisation touristique. Une analyse critique de l'AGCS*, in: Colloque « Tourisme et développement durable », Fort de France, 2003.

²¹ *Fremdenverkehrswirtschaft*, fvw-Dokumentation Deutsche Veranstalter 2003, 18.12.2003.

²² Voir Caire Gilles et Caire-Roulet Monique, op. cit. Fort de France, 2003.

dent plus de libéralisation aux pays en développement. Ces derniers craignent à raison qu'une plus grande ouverture des marchés n'entraîne la création d'oligopoles et ne renforce la pression sur les entreprises locales, réduisant encore leurs possibilités de revenus.

3. Restriction des droits de régulation des gouvernements locaux

Le préambule de l'AGCS reconnaît aux membres de l'OMC le droit « de réglementer la fourniture de services sur leur territoire et d'introduire de nouvelles réglementations à cet égard afin de répondre à des objectifs de politique nationale ». Mais l'article VI du même AGCS demande que les règlements nationaux soient « appliqués de manière convenable, objective et impartiale » et qu'aucune barrière non nécessaire au commerce des services ne soit érigée (art. VI.4). En cas de conflit entre parties à l'accord, seul l'Organe de règlement des différends de l'OMC peut déterminer si une mesure est convenable, objective et impartiale. La possibilité pour les gouvernements d'imposer des règles au tourisme et au investissement, que ce soit au niveau national, régional ou local est par là significativement réduite. Or, dans un secteur comme le tourisme, il est particulièrement important de promouvoir des initiatives durables et équitables, car le tourisme dépend, entre autres, de paysages attrayants et non construits, ainsi que de l'hospitalité des populations locales. Les gouvernements locaux devraient, par exemple, avoir la possibilité de réglementer la propriété foncière en favorisant les populations locales ou d'accorder des concessions à des hôtels en fonction de critères comme l'emploi d'une main-d'oeuvre locale, l'usage de matériaux, de produits alimentaires et d'artisanat de la région, une gestion précautionneuse de l'énergie et de l'eau. Les principes inflexibles de l'OMC tels que celui du « traitement national » et celui de la « nation la plus favorisée », qui exigent un traitement égal de tous les investisseurs (étrangers et nationaux), empêchent d'accorder une préférence aux entreprises engagées pour le développement durable.

Les règlements de l'OMC s'appliquant également au niveau local, ils entraînent un recul considérable des importants processus de décentralisation mis en place dans certains pays. En Inde, par exemple, la décentralisation qui vise à octroyer plus de compétences aux autorités communales a été inscrite dans la constitution en 1992. Mais aujourd'hui, « alors que cela fait peu de temps que nous avons appris à ancrer la démocratie au niveau local, ce processus est mis en danger par l'accord multilatéral de l'AGCS », constate l'expert en développement K.T. Suresch, coordinateur de l'ONG « Equations » de Bangalore²³.

Exemples de régulations qui devront être abolies

En 2000, les Etats-Unis ont exigé à l'OMC les dérégulations suivantes:

- Suppression de la limitation à la participation d'entreprises étrangères à une joint-venture
- Suppression de la limitation à l'achat ou à la location de biens immobiliers
- Suppression de l'exigence d'évaluer les besoins économiques (Economic Need Tests)
- Suppression de l'obligation de collaborer avec un partenaire local

²³ Suresh K.T., *Why the GATS is a wrong framework through which to liberalise tourism*, EQUATIONS Policy Briefing, WTO-OMT International Symposium on Trade in Tourism Services, mars 2004.

- Suppression de l'accès à des programmes gouvernementaux ou à des allègements fiscaux pour des entreprises locales
- Suppression des dispositions sur l'emploi de personnel local
- Suppression de la limitation au rapatriement des profits

En raison d'une fuite, les demandes détaillées que l'Union européenne a adressées à tous les membres de l'OMC ont été dévoilées. L'UE veut, entre autres, abolir les régulations suivantes, actuellement en vigueur:

- < La Jordanie exige des voyagistes étrangers que leurs voyages soient effectués par des entreprises locales.
- < L'Égypte limite le nombre d'hôtels et de restaurants, et requiert un examen des besoins économiques. Les casinos sont uniquement autorisés dans les hôtels cinq étoiles.
- < La Barbade prélève auprès des investisseurs étrangers une taxe spéciale, basée sur la valeur de la transaction, sur la vente ou l'achat d'un terrain, sur les participations et les stocks en magasin.

L'UE souhaite également supprimer les dispositions qui imposent p.ex. aux entreprises étrangères de collaborer avec un partenaire local. Ce type de collaboration peut pourtant augmenter de façon décisive la valeur ajoutée locale et régionale du tourisme. En outre, de telles régulations sont importantes, car elles permettent, en cas de mauvais comportement, d'exiger plus facilement des comptes à l'entreprise en cause. La fortune d'entreprises inscrites au registre local peut généralement être confisquée par les tribunaux locaux, alors que les entreprises multinationales peuvent facilement transférer leur fortune sur des places off-shore²⁴.

4. Incitations aux investissements étrangers au détriment des populations locales

Le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'OMT et l'OMC appellent les pays en développement à promouvoir le tourisme pour se procurer des devises et pour « combattre » la pauvreté. Pour ce faire, ces pays devraient attirer les investisseurs étrangers par des incitations diversifiées. Ainsi, des investisseurs étrangers sont exemptés d'impôts sur des périodes de dix ans ou plus, et jouissent d'importations et de rapatriements des profits détaxés. Des infrastructures payées par les impôts, mais souvent inaccessibles à la population locale, sont également mises à leur disposition (eau, électricité, accès routiers, etc.). Ces dépenses, ainsi que les incitations à l'investissement, qui ne sont rien d'autre que des subventions publiques, représentent des charges importantes pour les caisses publiques. Ces sommes ne peuvent du même coup plus être investies dans le développement social de la population.

5. Renforcement des tendances à la privatisation

La politique qui vise à attirer à tout prix les investisseurs étrangers se poursuivra sous la houlette de l'AGCS et renforcera les tendances déjà existantes à la privatisation. Après l'énergie et l'eau, on assiste de plus en plus souvent à la privatisation d'attractions touristiques telles que les sites naturels et culturels.

²⁴ *Wessen Entwicklungsagenda? Eine Analyse der GATS-Forderung der Europäischen Union, Brot für die Welt, EED, WEED, 2003.*

Le cas du Pérou

Dans le cadre de la promotion du tourisme et sous la pression de la dette extérieure, le Pérou a confié l'exploitation du fameux site du Machu Picchu, sous forme de concession à long terme, à des entreprises privées. Ainsi, la firme Peru Hotels, une filiale de la société américaine Orient Express, obtint en 1996 les droits d'exploitation pour une durée de trente ans de l'hôtel situé sur la « montagne sainte », directement à proximité des ruines. Cette même société exploite également la ligne de chemin de fer de Cuzco à Aguas Calientes (située au pied des ruines), ainsi qu'un hôtel de luxe à Cuzco. Les touristes n'utilisent dès lors pas les services des commerçants et des prestataires touristiques locaux. Les prix d'entrée et de transport sont, quant à eux, pratiquement inabordable pour les populations locales. La question reste ouverte de savoir comment réguler le flux touristique, qui, selon l'UNESCO, menace directement le patrimoine mondial du Machu Picchu²⁵. Le gouvernement péruvien planifie maintenant la commercialisation touristique de Playa Hermosa (à proximité de Tumbes, dans le nord du pays), une plage restée jusque-là presque intacte, ainsi que l'achat de 1000 hectares de terrain appartenant à des paysans qui y cultivent du riz et des bananes. Le pouvoir de disposition, actuellement en main de l'Etat, doit être transféré pour 50 à 60 ans à des investisseurs étrangers qui comptent y construire des hôtels et des infrastructures luxueuses (golf, tennis,...). Cela équivaut à la dépossession et à la destruction des moyens de subsistance pour près de 10 000 paysans et pêcheurs. Le gouvernement a des plans similaires pour la forteresse de Kuélap, dans la province de l'Amazone, qui compte parmi les sites archéologiques de la période pré-inca les plus importants du Pérou. Les dispositions légales nécessaires ont été adoptées pour attribuer ces deux sites à l'industrie touristique privée, sans en informer et encore moins consulter la population locale²⁶.

La privatisation de la terre et les spéculations qu'elle implique entraînent une augmentation massive du prix des terrains et dépouillent les populations les plus pauvres de l'utilisation de la terre – appartenant traditionnellement à la communauté – pour leur subsistance. Les parcs nationaux et les sites protégés sont de plus en plus souvent transférés au secteur privé. Sous la pression financière croissante, les autorités de plusieurs pays de l'Afrique australe octroient depuis plusieurs années à des entreprises privées des concessions à long terme pour des parcs nationaux et leurs infrastructures (hébergement, restauration). L'exploitation touristique par le secteur privé peut certes faire sens au niveau financier. Cependant, les conditions auxquelles les concessions sont accordées ne font pas l'objet d'un débat public. En Zambie p.ex., le gouvernement a dû faire face à de fortes contestations, en concédant la gestion des parcs naturels à des entreprises privées, au détriment des populations indigènes qui protègent l'héritage naturel depuis des siècles. La critique se fait également entendre en Afrique du Sud, où les initiatives locales qui s'engagent pour un tourisme socialement, économiquement et écologiquement responsable ne sont souvent pas prises en considération pour l'octroi de concessions. Lors du World Park Congress qui s'est tenu en septembre 2003 à Durban, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a présenté des études qui établissent que les zones où la diversité biologique est la plus riche sont particulièrement menacées par le tourisme. Dans ces zones spécialement fragiles, le tourisme a plus que doublé depuis dix ans. En Afrique du Sud, il a même pro-

²⁵ David Ugarte, *Machu Picchu World Heritage - Its Current Problems regarding Protection, Conservation and Preservation over Time*, Hanovre, 2003, www.dante-tourism.org; EED Tourism Watch n° 32, n° 31, n° 27, www.tourism-watch.de.

²⁶ Solifonds, Bulletin d'informations, n° 38, juin 2004.

gressé de 500%²⁷. Le financement de la protection de l'environnement par des entreprises touristiques laisse donc beaucoup de problèmes en suspens, que les gouvernements doivent aborder en faisant preuve de responsabilité et de circonspection, en particulier à l'égard des communautés indigènes.

III. La position de la Suisse dans les négociations de l'AGCS : demandes de libéralisation adressées aux pays en développement

Dans sa communication à l'OMC sur le thème des « services relatifs au tourisme et aux voyages », le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) écrit: « La Suisse, très compétitive dans ce domaine, y présente un bon nombre de requêtes, aussi bien dans les services d'hôtellerie et de restauration, que dans les services d'agences de voyages et d'organismes touristiques. Dans ce dernier domaine, la Suisse demande des ouvertures de marché, en particulier pour le commerce transfrontalier (par exemple la vente depuis la Suisse de services dans un pays tiers). »²⁸ Baser l'argumentation sur la compétitivité de la Suisse pour demander l'ouverture des marchés touristiques d'autres pays est pour le moins surprenante, quand on sait que le même seco déplore le manque de compétitivité du tourisme suisse – critique généralement incontestée – lorsqu'il s'agit d'allègements fiscaux (tels que le taux de TVA) ou de subventions²⁹.

Dans sa communication à l'OMC, en mai 2001, la Suisse critique les « barrières au commerce » qui subsistent dans certains pays en développement dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration. Elle déplore notamment le recours à l'examen des besoins économiques qu'elle juge anachroniques, arguant que, dans une économie de marché, ce n'est pas le gouvernement, mais le marché qui devrait décider si le pays ou la région concernée nécessitent d'autres hôtels et restaurants. Pourtant, d'un point de vue de politique de développement, il est essentiel d'adapter le nombre ou la qualité des hôtels à la capacité d'accueil d'une région. Cette disposition apparaît d'ailleurs dans bon nombre d'accords internationaux (par exemple les Lignes directrices sur le tourisme dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique) et d'études (entre autres du WWF et de l'Union mondiale pour la nature).

Par ailleurs, la Suisse souhaite étendre l'accès aux marchés pour les agences de voyages et les tour-opérateurs. Elle veut également supprimer des réglementations existantes, sans toutefois préciser lesquelles³⁰.

²⁷ www.iucn.org, www.ecoterra.net, Kurznachrichten 2/2004, Groupe de travail Tourisme et Développement, avril 2004.

²⁸ Négociations GATS 2000. Les requêtes suisses. Secrétariat d'Etat à l'Economie, Politique et commerce des services, août 2002.

²⁹ Das Magazin (Tages Anzeiger / Bund) 9.10.2004; seco, *Tourismusförderung des Bundes: Verbesserung von Struktur und Qualität des Angebotes, Bericht zur Vernehmlassung 2002*; Stellungnahmen von akte und CIPRA 2002, à la page www.akte.ch.

³⁰ *Communication de la Suisse, AGCS 2000: Services de tourisme*, OMC, S/CSS/W79, 4 mai 2001, www.seco-admin.ch.

Plus largement, il s'agit pour la Suisse « d'abolir les exigences sur la participation au capital de l'entreprise, les restrictions sur la forme juridique de l'entreprise et sur le nombre d'entreprises étrangères autorisées à fournir des services, ainsi que les restrictions sur leur taille, le volume de leurs affaires, etc. »³¹.

La Suisse n'est cependant pas prête à rendre publiques les requêtes de libéralisation qu'elle adresse aux pays (en développement) dans lesquels elle convoite un accès aux marchés, ni à donner des détails sur les régulations qu'elle souhaite voir abolir. Ce manque de transparence met à mal toute discussion approfondie sur les mesures qui seraient absolument nécessaires pour réaliser un tourisme équitable et durable. Dans tous les cas, les demandes de la Suisse sont en contradiction avec les récentes propositions de l'OMT pour vaincre la pauvreté. Celles-ci plaident pour des lois et des clauses d'investissement qui soient centrées sur les intérêts des populations locales pauvres et de l'environnement. L'objectif de réduire la pauvreté par le tourisme ne peut être atteint que de cette manière.

L'Annexe sur le tourisme: pas de garantie pour un tourisme équitable

En septembre 2001, quelques pays en développement (la Bolivie, la République dominicaine, l'Equateur, le Salvador, le Honduras, le Nicaragua, le Panama, le Pérou et le Venezuela) ont soumis à l'OMC un projet d'Annexe sur le tourisme, qui compléterait les dispositions de l'AGCS³². Ces pays ont pour but que cette Annexe soit finalement acceptée par tous les membres de l'OMC avec les autres engagements liés à l'AGCS. D'après de récentes informations fournies par le seco, la Suisse serait prête, sous certaines conditions, à approuver ce texte³³.

L'annexe contient quelques éléments très importants pour l'établissement de relations commerciales plus favorables aux pays en développement. Cependant, aucune mesure n'est prévue pour garantir aux pays hôtes un tourisme qui bénéficie aux populations pauvres. L'Annexe dénonce les pratiques concurrentielles déloyales des entreprises multinationales et revendique un accès aux réseaux d'informations et aux systèmes de réservation. Ces deux points sont à soutenir. Le texte souligne également l'importance d'une participation des communautés locales à la réalisation du tourisme, ainsi que d'un réinvestissement des recettes touristiques dans le pays. Par contre, aucune ligne ne mentionne le fait que les principes de l'OMC du « traitement national » et de la « nation la plus favorisée » sont contraires à toute politique qui place réellement la population locale au centre de ses préoccupations. La nécessité d'établir des réglementations claires aux niveaux national et régional pour l'aménagement d'un tourisme durable ne figure pas non plus dans l'Annexe.

Les « paquets ficelés » compromettent la flexibilité de l'AGCS

En appendice de l'Annexe sur le tourisme, tous les services relatifs au tourisme sont regroupés dans un « paquet ficelé » (*cluster*). Les pays industrialisés sont particulièrement intéressés à négocier toutes ces positions en bloc. Cette stratégie leur garantit, en effet, une ouverture simultanée des marchés des pays en développement

³¹ *Négociations GATS 2000. Les requêtes suisses*, Secrétariat d'Etat à l'économie, Politique et commerce des services, août 2002.

³² OMC, Communication de la Bolivie, de la République Dominicaine, de l'Equateur, du Salvador, du Honduras, du Nicaragua, du Panama, du Pérou et du Vénézuéla. Projet d'Annexe sur le tourisme. S/CSS/W/107, disponible sur le site www.wto.org.

³³ E-mail du Secrétariat d'Etat à l'économie adressé à la Déclaration de Berne, 22.12.03.

/

dans tous les domaines liés au tourisme. Cette manière de procéder compromet la flexibilité qui existait jusque-là dans les « listes positives », qui permettaient aux pays de choisir, pour chaque secteur, quelles ouvertures de marché leur semblaient les plus judicieuses. C'est surtout en raison du possible des effets négatifs d'un tel « paquet ficelé » que l'Inde, entre autres, reste très critique par rapport à cette Annexe³⁴.

IV. Résumé et revendications de la Déclaration de Berne et du Groupe de travail Tourisme et Développement adressées au gouvernement suisse et au Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)

En 1994 déjà, plusieurs pays en développement s'étaient engagés à ouvrir leur marché et à supprimer des réglementations dans le secteur touristique. Un nouveau cycle de libéralisation doit maintenant être conclu d'ici à fin 2005. Les pays industrialisés, dont la Suisse, demandent aux pays en développement d'abolir les « entraves au commerce » encore en vigueur, sans pour autant avoir préalablement étudié les effets des libéralisations déjà entreprises. D'autre part, les pays industrialisés n'ont pas tenu la promesse qu'ils ont faite aux pays en développement de leur accorder un accès facilité aux technologies. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT), récemment intégrée dans le système onusien, souligne dans son rapport « Le tourisme et la réduction de la pauvreté » l'importance des législations, des impôts, des taxes d'incitation et des conditions d'investissement bénéficiant aux populations locales, ainsi que des réglementations sur la protection de l'environnement.

La Déclaration de Berne et le Groupe de Travail Tourisme et Développement craignent, comme de nombreux experts, que de nouvelles libéralisations dans le cadre de l'AGCS portent préjudice aux initiatives engagées pour un tourisme responsable, tenant compte des intérêts des populations locales et ménageant leur environnement. Ces organisations craignent en particulier qu'une concurrence internationale accrue entre les entreprises touristiques ne renforce encore la concentration qui caractérise ce secteur. Les hôtels, restaurants et entreprises des pays en développement ne sont pas à même de faire face à telle concurrence. La liberté d'édicter des réglementations tenant compte des contextes locaux et régionaux sont en danger. Les principes inflexibles de l'OMC de l'« accès au marché », du « traitement national » et de la « nation la plus favorisée » empêchent d'accorder une préférence à des entreprises qui se démarquent par leur comportement responsable. De même, il est impossible d'octroyer des conditions particulières à des investisseurs qui prennent en considération les intérêts des populations locales. Plus généralement, les efforts de décentralisation du tourisme mis en oeuvre dans certains pays vont connaître un recul considérable.

D'autre part, les investisseurs étrangers réclament toujours plus d'aide aux investissements, y compris des exemptions d'impôt, ainsi que la mise à disposition d'infrastructures souvent inaccessibles aux communautés locales. Ces revendications grèvent significativement les budgets des Etats. Au vu des exportations de devises et des pratiques de concurrence déloyale des grandes entreprises touristiques, David Diaz Benavides de la CNUCED conclut, en 2001 déjà, que dans certains cas, le tourisme peut

³⁴ E-mail de Benny Kuruvilla, Equations, Bangalore, adressé à la Déclaration de Berne, 14.02.04.

représenter une perte pour les pays en développement, voire même être subventionné par les contribuables locaux. Cette évolution doit être inversée.

La Suisse adhère les Objectifs du millénaire, qui visent à réduire de moitié la pauvreté jusqu'en 2015. Dans cette optique, la lutte contre la pauvreté doit être placée au centre de toute politique économique.

La Déclaration de Berne et le Groupe de travail Tourisme et Développement appellent le Conseil fédéral, ainsi que le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) – compétent en la matière – à prendre toutes les mesures possibles, afin que les pays en développement puissent adopter les politiques économiques nécessaires au développement d'un tourisme durable, qui bénéficie aux populations pauvres des zones touristiques. Les initiatives touristiques socialement et écologiquement responsables ne doivent pas être réduites à néant par des demandes de libéralisation et de dérégulation aveugles.

Dans le cadre des négociations en cours sur les services, la Déclaration de Berne et le Groupe de travail Tourisme et Développement demandent concrètement au gouvernement suisse et au seco de :

- Rendre publiques les requêtes détaillées de libéralisation adressées aux pays en développement ;
- Ne plus faire de demandes de libéralisation aux pays en développement, avant d'avoir évalué consciencieusement les effets des libéralisations déjà réalisées ;
- S'engager pour un renforcement des transferts technologiques, ainsi que pour l'accès des pays en développement aux systèmes internationaux de réservation et aux réseaux d'informations ;
- S'opposer à une structuration des négociations dans le domaine touristique en « paquets ficelés », qui implique la libéralisation simultanée de plusieurs secteurs ;
- S'engager pour une clause de protection qui donne la possibilité aux pays en développement de se retirer, si nécessaire, des engagements de libéralisation auxquels ils ont consenti ;
- Soutenir les pays en développement pour l'établissement de banques de données qui tiennent compte de la perspective genre et qui permettent des enquêtes valables sur le secteur touristique.

Marianne Hochuli, Déclaration de Berne
Christine Plüss, Groupe de travail Tourisme et Développement

Octobre 2004 (Traduction française : Tanja Guggenbühl, mars 2005)

Déclaration de Berne

Rue de Genève 52
CH-1004 Lausanne
Tél. 021 620 03 03
Fax 021 620 03 00
info@ladb.ch
www.ladb.ch

La Déclaration de Berne (DB) est une association suisse politiquement et confessionnellement indépendante. Elle cherche à promouvoir des relations plus justes entre les pays industrialisés et ceux d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Dans cette optique, elle informe et fait pression en Suisse en vue de changer les comportements économiques, politiques, sociaux et culturels entre le Nord et le Sud. Elle mobilise le public par des campagnes et des actions. Elle interpelle les décideurs économiques et politiques et intervient, avec des organisations partenaires, auprès des entreprises, de l'OMC, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de l'OCDE, ainsi qu'auprès d'autres institutions financières et économiques.

La Déclaration de Berne est financée par les contributions de ses membres et la vente de ses publications, ce qui lui assure une totale indépendance.

Groupe de travail Tourisme et Développement

Missionstrasse 21
CH-4003 Bâle
tél. 061 261 47 42
fax 061 261 47 21
info@akte.ch
www.akte.ch

Le Groupe de travail Tourisme et Développement (Arbeitskreis Tourismus und Entwicklung - akte) analyse le tourisme du point de vue de la politique de développement. Il informe le public et les voyageurs et s'engage dans un dialogue critique avec l'industrie touristique pour un tourisme juste et équitable.